

VILLE DE LA MOTTE D'AIGUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 11 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois et le onze septembre à 18 heures trente, le Conseil Municipal de la commune de LA MOTTE D'AIGUES, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GOUIRAND Alain, Maire.

Date de la convocation : 05 septembre 2023

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice	15
Présents	13
Pouvoirs	2
Votants	15

Présents : M. GOUIRAND Alain, LEBouc Nathalie, FRANC Daniel, BONETY Myriam, MERLINO Bernard, EYMARD Laurence, LEMEUR Sabrina, CALAC Jean-Baptiste, CAVALIER Baptiste, RODRIGUEZ Marielle, FIORITO Marie-Laure, MISTRE Suzie, GARCIA Jean.

Absent(s) excusé(s) et représenté(s) : Mme BLANC Chantal (pouvoir à M. MERLINO Bernard), M. NOUVEL Yannick (pouvoir à Mme RODRIGUEZ Marielle).

Secrétaire de séance : Monsieur CALAC Jean-Baptiste

Objet : Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté - Participation

Monsieur Le Maire présente à l'assemblée la requête du Conseil Départemental qui sollicite une participation de la commune au profit du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ).

Le FAJ est un dispositif départemental de dernier recours destiné aux jeunes adultes en grande difficulté sociale, âgés pour la plupart entre 18 et 25 ans. Il vise à favoriser leur insertion sociale et professionnelle et, le cas échéant, à leur apporter des secours temporaires pour faire face à des besoins urgents.

Le fonds octroie essentiellement des aides financières individuelles versées le plus souvent à titre subsidiaire lorsque les autres dispositifs existants ne peuvent être mobilisés.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'UNANIMITE des membres présents :
ACCEPTE** le versement d'une participation forfaitaire au titre de l'année 2023 de 200.00 euros,

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits,
Suivent les signatures,

Le Maire,
A GOUIRAND



Le Secrétaire de séance,
JB CALAC

Envoyée en Préfecture le
Reçue en Préfecture le
Délibération affichée le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400844-20230911-0262023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/09/2023

Affichage : 12/09/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

